

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2023_194**

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 septembre 2023, conformément à la loi.

OBJET :**COMMISSION 1 -
MOBILITE -
AMENAGEMENT - ADS****PLUI*****PLU de CYSOING -
Objectifs de la
modification simplifiée
et de la mise à
disposition du public*****Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 40
Procurations : 7

Nombre de votants : 47**Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSE, Stéphanie DUFERMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Pascale DEBODE, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Yves LEFEBVRE, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Cathy POIDEVIN, procuration à Marie CIETERS
Patrick LEMAIRE, procuration à Philippe DELCOURT
Isabelle LEMOINE, procuration à Bernadette SION
Carine GAU, procuration à Michel PIQUET
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY

Absents excusés :

Vinciane FABER, François-Hubert DESCAMPS, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX, Michel MAILLARD

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25 septembre 2023

Délibération CC_2023_194

COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS

PLUI

PLU de CYSOING - Objectifs de la modification simplifiée et de la mise à disposition du public

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.153-36 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de CYSOING, approuvé par le conseil municipal le 18 décembre 2019 et modifié par Conseil communautaire le 27 mars 2023.

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de communes Pévèle Carembault au 1^{er} juillet 2021,

Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 5 septembre 2023.

Un projet de construction d'établissements scolaires est prévu en zone 1AUe de la zone d'activités économiques « Extension Innova 'Park » à CYSOING.

Ce zonage économique, ainsi que l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) associée, ne permettent pas en l'état l'implantation d'établissements scolaires.

Il est donc nécessaire de faire évoluer, par modification simplifiée, le plan local d'urbanisme de Cysoing pour permettre le projet. Ladite procédure permettra donc de modifier les termes du *règlement de la zone 1AUe*, de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Extension Innova'Park », afin de permettre l'implantation de ce projet et d'interdire l'implantation de commerces.

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée seront les suivantes :

- Le dossier de modification simplifiée ainsi qu'un registre d'observations seront mis à disposition du public en mairie, pendant une durée d'un mois minimum, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie et des locaux de Pévèle Carembault à TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE,
- Les avis et le dossier mis à disposition du public seront consultables sur le site internet de la commune et sur le site internet de Pévèle Carembault.

A l'issue de la mise à disposition le bilan sera tiré et le dossier pourra être approuvé par le Conseil Communautaire.

Oui l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 47 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 47 VOTANTS) :

- ***D'approuver le lancement de la modification simplifiée du PLU de CYSOING conformément aux objectifs tels que définis ci-dessus ;***
- ***De préciser l'objectif de la modification simplifiée : modification des termes de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Extension Innova'Park » ;***

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le

ID : 059-200041960-20240710-CC_2024_160-DE



- **Définir conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme les modalités de mise à disposition du projet telles que précitées**

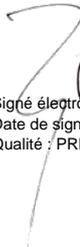
Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY

Pour extrait conforme,
Pour le Président empêché,
par délégation la 1ère Vice-présidente

Luc FOUTRY


Signé électroniquement par : Luc FOUTRY
Date de signature : 10/07/2023
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2023_194
Objet :	PLU de CYSOING - Objectifs de la modification simplifiée et de la mise à disposition du public
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-09-27 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	059-200041960-20230927-CC_2023_194-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20230927-CC_2023_194-DE-1-1_0.xml	text/xml	918 o
Document principal (Délibération) Nom original : acte.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20230927-CC_2023_194-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	150.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	27 septembre 2023 à	Dépôt dans un état d'attente
Posté	27 septembre 2023 à 11h49min56s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Marjorie
En attente de transmission	27 septembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 septembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 septembre 2023 à 11h51min32s	Reçu par le MI le 2023-09-27